

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

ING Life Invest, produit de NN Insurance Belgium SA. Pour de plus amples informations voir notre site web www.nn.be ou téléphonez au 02 407 70 00. La FSMA est l'autorité compétente chargée du contrôle. Date de production : 1 Décembre 2021.

En quoi consiste ce produit?

Type

ING Life Invest est une assurance vie de branche 23 dont le rendement est lié à un ou plusieurs fonds d'investissement et dont les primes sont investies dans le fonds d'assurance NN Life Invest Balanced Fund.

Objectifs

Le fonds d'assurance NN Life Invest Balanced Fund investit intégralement dans le fonds d'investissement sous-jacent ING (B) Fund Index Portfolio Fund Balanced. Ce fonds d'investissement sous-jacent vise à investir selon un profil de risque équilibré qui soit constant dans le temps et à générer un rendement qui provient d'une part de la croissance de la partie actions et d'autre part des revenus tirés des produits obligataires. Afin de conserver un niveau de risque faible à modéré, il est prévu que les allocations entre les différentes classes d'actifs varient au fil du temps. Le fonds d'investissement sous-jacent poursuivra cet objectif en investissant principalement dans des Exchange Traded Funds (ETF's) de iShares (iShares est une famille d'ETF's gérés par BlackRock) qui offrent une exposition aux actions, à des titres de créances et des titres liés aux taux d'intérêts, à des titres du secteur immobilier, à des titres du secteur des produits de base et si la chose est jugée nécessaire en liquidités et instruments du marché monétaire. Le contrat ING Life Invest n'offre pas de garantie du capital ni de garantie de rendement. Le rendement dépend de la performance des fonds sous-jacents comme mentionné dans les scénarios de performances dans la section "Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?" de ce document d'informations clés.

Investisseurs de détail visés

L'âge minimum du preneur d'assurance à la souscription est de 18 ans, l'âge maximum est de 79 ans. Le lieu de résidence habituel du preneur d'assurance doit être en Belgique. ING Life Invest n'est pas soumis à la réglementation des États-Unis d'Amérique (États-Unis) en matière de négociation de titres, ni au contrôle de l'autorité de surveillance financière américaine « Securities and Exchange Commission » (SEC). Pour cette raison, les opérations liées à des fonds d'investissement (les produits et couvertures dits de la branche 23) ne sont pas appropriées ou destinées à des personnes pouvant être qualifiées au sens large de « US Person » ou à leur profit. Ce produit est destiné à l'investisseur privé qui recherche un investissement diversifié pour au moins 5 ans. Il n'y a pas de protection du capital et l'investisseur privé est prêt à supporter ce risque.

Avantages et coûts

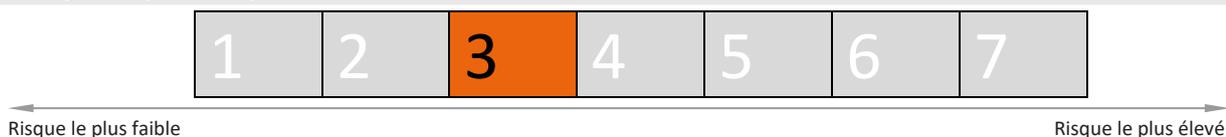
ING Life Invest prévoit une prestation en cas de décès de l'assuré. Cette prestation correspond au montant de la réserve au moment du décès de l'assuré. Les montants de ces prestations sont indiqués dans la section "Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?".

Il n'y a pas de date d'échéance. Le contrat prend fin au décès de l'assuré ou en cas de retrait total de la réserve à l'initiative du preneur d'assurance. NN Insurance Belgium SA ne peut pas résilier le contrat unilatéralement.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Indicateur synthétique de risque



Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans.

Le risqué réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

Scénarios de performances

		1 an	3 ans	5 ans (Période de détention recommandée)
Investissement € 10.000				
Scénarios en cas de vie				
Scénario de tensions	Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts	€ 4.143	€ 7.404	€ 6.798
	Rendement annuel moyen	-58,57%	-9,53%	-7,43%
Scénario défavorable	Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts	€ 8.877	€ 9.397	€ 9.846
	Rendement annuel moyen	-11,23%	-2,05%	-0,31%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts	€ 9.974	€ 11.484	€ 12.747
	Rendement annuel moyen	-0,26%	4,72%	4,97%
Scénario favorable	Ce que vous pouvez obtenir après déduction des coûts	€ 11.129	€ 13.937	€ 16.388
	Rendement annuel moyen	11,29%	11,70%	10,38%
Scénarios en cas de décès				
Événement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	€ 9.974	€ 11.484	€ 12.747

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 euros. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si NN Insurance Belgium SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les contrats d'assurance-vie font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurances et/ou bénéficiaires. Par ailleurs, en cas de défaut de paiement ou faillite de NN Insurance Belgium SA la récupération de l'entièreté du montant de la réserve du contrat sera incertaine. ING Life Invest ne bénéficie pas de la protection du "Fonds de garantie pour les produits financiers".

Que va me coûter cet investissement?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Tableau 1 Coûts au fil du temps

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Investissement € 10,000 Scenarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	7,50%	2,49%	2,22%
Incidence sur le rendement (RIY)	€777	€891	€1.497

Tableau 2 Composition des coûts. Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,40%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez : il se pourrait que vous payiez moins
	Coûts de sortie	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Autres coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuille	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	1,82%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée? Période de détention recommandée: est de minimum 5 ans, car à partir de la 5ème année du contrat, l'impact des frais de rachat est neutre.

Rachat partiel: Le preneur d'assurance peut, à tout instant, prélever une partie de la réserve du contrat, à condition que ce rachat soit d'au moins 250 euros et qu'après le rachat, au moins 1.250 euros restent dans la réserve.

Rachat total: Le preneur d'assurance peut, à tout instant, procéder au rachat de la totalité de la réserve du contrat.

Indemnité en cas de rachat partiel ou total : L'assureur peut retenir sur la réserve à octroyer une indemnité à payer. L'indemnité n'est pas due en cas de résiliation durant la période légale de délai de réflexion de 30 jours. L'indemnité débute après cette période de réflexion et s'élève à ce moment-là à 4.80%. Elle diminue ensuite chaque mois de 0,10% pendant les 48 mois qui suivent.

En cas d'un rachat partiel / total ou d'une annulation, la performance (rendement) indiquée dans les scénarios de performance dans la section "Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?" peut changer en fonction de la période de détention. Un rachat ou une annulation peuvent également avoir un impact sur le profil de risque du produit. Les frais facturés pour un remboursement partiel / total sont inclus dans les tableaux de la section "Quels sont les frais?". En cas de retrait substantiel du fonds supérieur à 80 % de la valeur du fonds ou supérieur à 1.25 millions d'euros nous pouvons suspendre provisoirement le calcul de la valeur des unités, et par conséquent les opérations de placement, de rachat et de transfert.

Délai de réflexion: Vous avez le droit de résilier votre contrat dans un délai de 30 jours à compter de sa date d'effet. Nous vous rembourserons le montant de la réserve, majoré des frais d'entrée et taxe payés. Il n'y a pas de frais de résiliation d'application.

Frais de transfert de la réserve totale: une fois par an sans frais, puis 0,5% par transfert la même année calculé sur la réserve au moment du transfert et déduit de cette réserve.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Vous avez une plainte concernant la distribution de ce produit: ING Complaint Management, Cours Saint-Michel 60 , B-1040 Bruxelles, site web : www.ing.be, e-mail : plaintes@ing.be, Tel. +32 2 464 60 02. Vous avez une plainte concernant ce produit ? : Quality Team NN Insurance Belgium SA, avenue Fonsny 38, B-1060 Bruxelles, plaintes@nn.be, Tel. +32 2 650 70 66. Êtes-vous insatisfait de la façon dont votre plainte est traitée? Veuillez-vous référer à: L'Ombudsman des assurances, Square de Meeûs 35, B-1000 Bruxelles. Site web: www.ombudsman.as – Email: info@ombudsman.as Tel. +32 2 547 58 71 . Cette possibilité n'exclut pas celle d'entamer une procédure judiciaire.

Autres informations pertinentes

Informations sur la prime, la valeur nette d'inventaire, les coûts et la fiscalité ,voir "Document avec d'Autres informations précontractuelles". Informations sur le fond d'investissement, voir le règlement de gestion disponible sur demande auprès de l'assureur et sur www.ing.be. La politique de conflits d'intérêts est disponible auprès de l'assureur, sur www.nn.be et www.ing.be.